



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 DES CAE 22

La solidarité au cœur de l'entrepreneuriat



l'entreprise a du sens

**Coopératives
d'activités et d'emploi**
des Côtes-d'Armor

Les 5 Coopératives d'Activités et d'Emploi des Côtes-d'Armor



meizing



EN COUVERTURE :

Judith LEMOINE - Judith Lemoine Paysage

Architecte paysagiste DPLG et éco-paysagiste à La Roche Derrien

Yoan BRIERE - La Lanterne

Studio graphique à Trédrez-Locquémeau

Maureen MIYAGUCHI - Taïka / BodySong « Corps et Souffle » -

Spectacles, chant, yoga, yoga pré/postnatal, accompagnement, formation à Duault

Crédits photos : ©Yoan Brière / La Lanterne : couverture et pages 1, 3, 4, 7, 9 et 19

©CAE 22 : pages 6 - DR : couverture et pages 5, 7, 8 et 9



La solidarité au cœur de l'entrepreneuriat

L'année 2020 nous a tous confrontés à une crise sanitaire, sociale et économique sans précédent à laquelle il a fallu faire face. Après la sidération est venu le temps de l'adaptation et, rapidement, l'esprit collaboratif et solidaire des Coopératives d'Activités et d'Emploi a fait la différence.

Les CAE 22 ont puisé leur force au sein de leur communauté, donnant encore et toujours davantage de sens au concept d'entreprise partagée.

Le modèle a tenu grâce à la cohésion du groupe, à la bienveillance générale, aux initiatives individuelles et collectives, à une gestion rigoureuse et au travail accompli.

Face à la complexité des mesures administratives, l'équipe d'appui a su garder son enthousiasme pour soutenir au mieux les entrepreneurs, les accompagner dans leurs démarches et centraliser l'information. Le conseil coopératif a fait preuve d'efficacité en prenant des décisions rapides et approuvées par tous.

Si cet épisode a permis de trouver de nouvelles façons de travailler, de communiquer, de s'entraider, il a aussi consolidé le modèle existant confirmant que l'accompagnement offert aux entrepreneurs comme les liens humains sont essentiels.

Les CAE 22 ont fait preuve de résilience pour rebondir. Il s'agit maintenant de prendre du recul pour s'adapter et se transformer si besoin. L'agilité doit encore une fois être au rendez-vous du collectif.



Les CAE 22, des structures protectrices face à la crise sanitaire

Bien sûr, l'arrivée de la Covid-19 en France et l'annonce du premier confinement en mars 2020 ont surpris les entrepreneurs et l'équipe des CAE 22. Mais l'organisation mise en place, la solidarité et le fait de pouvoir bénéficier du chômage partiel ont permis de préserver les activités.

Faire preuve d'agilité

Le 17 mars 2020, toutes les activités des CAE 22 qui nécessitaient des déplacements extérieurs se sont arrêtées net sans avoir eu le temps d'anticiper, sans savoir vraiment pour combien de temps, ni quelles allaient être les aides proposées.

Tous les ateliers ont bien entendu été stoppés, les réunions annulées et le télétravail s'est imposé.

L'esprit collectif et la solidarité étant dans l'ADN des Coopératives d'Activités et d'Emploi, le conseil coopératif, composé d'associés, entrepreneurs et membres de l'équipe d'appui a accompagné les orientations et les décisions : maintenir le lien à distance avec les entrepreneurs, déterminer les règles de reprise d'activité, mettre en place les protocoles sanitaires, ouvrir les dossiers de chômage partiel étaient alors des priorités.



Soutenir les activités

Les entrepreneurs en phase de lancement pénalisés par la période de confinement ont vu leur contrat d'accompagnement prolongé. Les entrepreneurs-salariés ayant davantage de ressources et dont l'activité et le chiffre d'affaires étaient impactés ont bénéficié du chômage partiel, essentiel pour une cinquantaine d'entre eux. Les entrepreneurs-associés ayant subi des pertes importantes de chiffre d'affaires ont bénéficié d'un allègement de leur contribution.

Le lien entretenu avec les entrepreneurs par des points réguliers à distance ainsi que l'organisation de cafés visio ont permis de maintenir globalement un bon niveau d'activité voire de progresser.

Aucun entrepreneur des CAE 22 n'a baissé le rideau et les nouveaux arrivants ont tous poursuivi leur chemin au sein de la coopérative.



CHIFFRES
REPÈRES

50
entrepreneurs
ont bénéficié de la mesure
de chômage partiel

ZÉRO
projets
abandonnés
à cause de la
crise sanitaire



Un rêve encore possible !

« La crise sanitaire a freiné net mes projets de développement. Grâce aux conseils d'Avant-Prémières, je ne me suis pas engagée en mars 2020 sur un investissement de laboratoire qui m'aurait coûté très cher compte tenu des annulations en cascade des prestations prévues pendant l'été 2020. Le chômage partiel m'a permis de poursuivre mon activité. Sans mon statut spécifique d'entrepreneuse-salariée, ma société n'existerait tout simplement plus aujourd'hui ! Les actions de soutien et de suivi mises en place par les CAE 22 m'ont donné suffisamment de souffle pour organiser les jours meilleurs à venir et surtout rester optimiste ! »

Adeline AUCLERC - Le Plan A !
Cheffe à domicile et animation de cours de cuisine à Plancoët



L'importance du collectif dans notre activité individuelle...

« Comme tous les entrepreneurs des CAE 22, j'ai dû stopper mon activité professionnelle le 17 mars 2020. Nous avons reçu le 2 avril 2021 le guide de préconisations de sécurité sanitaire de l'OPPBTP. Nous l'avons analysé avec l'ensemble des associés afin d'élaborer rapidement un plan d'action permettant de reprendre notre activité. Cela s'est traduit, d'une part, par l'élaboration d'un questionnaire avant tout démarrage de chantier afin de limiter les contacts avec les clients et les autres corps de métier pour garantir une sécurité sanitaire. D'autre part, Bâti-Prémières a monté un dossier de soutien via le chômage partiel pour pallier au manque à gagner des entrepreneurs pendant cette période de confinement. Nous avons pu mettre en avant l'importance du collectif dans notre activité individuelle. »

Joël LEON - ACT22
Amélioration du confort thermique à Quévert



L'essor du sociétariat, preuve de l'intérêt pour l'entreprise partagée

Avec 13 sociétaires de plus en 2020 sur l'ensemble des CAE 22 et des engagements déjà pris pour 2021, l'essor du sociétariat se confirme. Cette tendance permet de consolider le modèle des CAE 22 tant en termes financiers que d'accompagnement.



Un engagement collectif

Après 3 ans d'accompagnement en CAE l'entrepreneur fait le choix de quitter la coopérative, afin de voler de ses propres ailes, ou de poursuivre en rejoignant le sociétariat pour s'impliquer davantage dans le projet collectif. Fin 2020, les CAE 22 comptent 50 sociétaires dont 13 qui se sont engagés dans l'année. En 2021, Ameizing accueillera ses premiers entrepreneurs-associés, déjà sur les rangs. Cette progression démontre bien que le modèle proposé par les CAE 22 s'inscrit comme une alternative pérenne à l'entrepreneuriat.

Des décisions collaboratives

Le développement des activités et l'élan du sociétariat ont abouti en 2019 à la création d'une SCIC, Société Coopérative d'Intérêt Collectif, afin de favoriser un pilotage stratégique commun aux CAE 22 et d'en organiser la gouvernance. Si dans le contexte 2020, la SCIC a été ralentie dans son déploiement, le nombre croissant d'associés est, sans aucun doute, un facteur favorable à la mise en place de réflexions stratégiques pour une plus grande agilité. Le conseil coopératif a fait preuve d'efficacité pendant la crise sanitaire dès le premier confinement. Les décisions partagées par l'ensemble des associés ont permis de soutenir tous les entrepreneurs.

Une dynamique économique

Chaque entrepreneur participe par sa contribution, à hauteur de son chiffre d'affaires, au fonctionnement des CAE 22 et la quote-part des associés représente aujourd'hui des ressources importantes pour les coopératives. Cet engagement permet de stabiliser le modèle économique à long terme. Il favorise aussi l'accès à des services spécifiques nécessaires au développement de certaines activités : accès aux emprunts pour financer des investissements en matériel, véhicule ou aménagement, crédit-bail, embauche de salariés, facilité de trésorerie...

Le futur siège social des CAE 22 se dessine

Afin d'accueillir des entrepreneurs toujours plus nombreux et de leur offrir des espaces plus propices au travail collectif, un projet de nouveau siège social se dessine pour l'avenir. Sous l'égide du conseil coopératif, un groupe bâtiment a été constitué au sein des CAE 22. 4 ateliers ont été organisés entre juillet et décembre 2020 pour connaître les attentes de chacun. 3 scénarios réfléchis collectivement se profilent déjà, portant haut les valeurs d'éco-performance chères aux CAE 22.



Conçu collectivement avec les entrepreneurs et les membres de l'équipe d'appui, le bâtiment sera une belle vitrine des valeurs que nous portons. Il offrira un cadre de travail mieux adapté à nos besoins. Il est pensé pour favoriser les échanges, la création de liens et la coopération avec et entre les entrepreneurs.

Sylvain COUANON - Cogérant d'Avant-Premières

Les masques de La Fabrique Solidaire du Trégor

Lannion-Trégor Communauté a sollicité Avant-Premières pendant la crise sanitaire pour porter un projet solidaire de réalisation de masques en tissu, initié par une entrepreneure du territoire. Ce projet a permis de répondre à l'urgence en fournissant près de 10 000 masques sur le territoire fabriqués par des couturières locales. Il a également encouragé l'activité de la filière couture en réalisant plus de 30 000 euros d'activité économique.



En partenariat avec Marion Ouedraogo (conceptrice de masques), Philippe Latronche, Président de l'union des commerçants de Lannion, la CMA 22, les 38 couturières mobilisées sur le territoire et Lannion-Trégor Communauté (amorceur de fonds et logisticien en période de confinement), Avant-Premières a joué un rôle primordial dans le portage juridique et financier du projet.

Gaëlle LE MER - Directrice du développement économique de Lannion Trégor Communauté

En Avant Qualiopi !

Malgré une année complexe et le report de cette obligation réglementaire à 2022, l'organisme de formation d'Avant-Premières a poursuivi son chemin vers la certification Qualiopi, validée début juillet 2020 par CertUp-Maïeutika, bureau spécialisé dans l'audit qualité.

Avant-Premières est un des premiers organismes de formation en France à obtenir la certification Qualiopi, gage de qualité et de compétences, essentielle à la prise en charge par les OPCO.



Grâce à l'organisme de formation, j'ai pu vendre ma première formation en direct, financée par Pôle Emploi. C'est aussi un outil puissant pour échanger avec mes pairs, améliorer ma posture et mes qualifications dans un secteur qui bouge vite.

Claire IMBERT - La Souffleuse de Mots Formation et conseil en communication à Trédrez-Locquémeau

REGARD SUR **2020** une année
constructive
et positive

Seconde session CREOPSS à Saint-Brieuc

La formation « CREOPSS Entrepreneur-e de l'économie solidaire et du développement durable », initiée en 2019 en partenariat avec la SCIC Kejal, a trouvé son public. 8 stagiaires sont accompagnés à Saint-Brieuc sur le nouveau cycle d'octobre 2020 à avril 2021. Ils portent des projets de tiers-lieu culturel en milieu rural, d'habitat partagé pour personnes dépendantes, d'épicerie ou de conception de contenants alimentaires comestibles.

La Boîte à Initiatives porte des projets

Cette formation-action, organisée en partenariat avec l'ADESS Ouest Côtes-d'Armor et l'URHAJ 22, est destinée aux jeunes de 18 à 26 ans motivés à développer des projets associatifs ou entrepreneuriaux dans un cadre collectif. Elle s'est déroulée entre janvier et juillet 2020 et 11 stagiaires ont été accompagnés envisageant différents types d'activités : photographie, couture, restauration végétarienne, boutique de jeux, modélisation 3D et atelier de réparation.

Une CJS malgré le contexte

Trois Coopératives Jeunesse de Services étaient programmées sur le département des Côtes-d'Armor pour l'été 2020. Mais, compte tenu du contexte sanitaire, une seule a été mise en place à Saint-Brieuc avec moins de coopérateurs, dans un local plus grand, pour des prestations adaptées aux règles de distanciation en vigueur.



Le CREOPSS est l'opportunité de confronter le projet et parfois le malmener à travers différentes dimensions sur lesquelles reposent la formation... éthique, gestion commerciale, financière, juridique...

Léonie CABARET et Yoann LE PUIL - Projet de tiers-lieu culturel en milieu rural sur le territoire de Belle-Isle-en-Terre



La formation a été un vrai tremplin pour moi : elle m'a permis de faire mûrir mon projet en toute sécurité au travers de la bienveillance des formateurs et de la qualité des interventions. L'émulation par la dynamique de groupe m'a poussée à agir et à sortir de ma zone de confort en découvrant le territoire, ses acteurs, de nouvelles façons de réfléchir et voir les choses. Enfin, cette formation m'a donné l'opportunité de commencer à construire un réseau, et m'a fourni des outils, essentiels pour la suite de mon aventure entrepreneuriale.

Hana EL KHEDRI - Projet de restauration à emporter à Lannion



L'expérience du maintien de la CJS en 2020 a démontré toutes les vertus et capacités de ces expérimentations à donner du sens au mot utilité sociale et à contribuer à l'émancipation des jeunes générations.

Stéphane L'HER - Directeur de l'association Le Cercle à Saint-Brieuc

REGARD SUR **2020** une année
constructive
et positive

Bâti-Premières devient SCOP

Le 1er janvier 2020, Bâti-Premières a changé de statut juridique pour devenir une SCOP, Société Coopérative de Production dont les salariés associés sont majoritaires. Ce choix de gouvernance collective, réfléchi par l'ensemble de l'équipe et les entrepreneurs-associés, vient renforcer la notion d'entreprise partagée et consolider l'esprit collaboratif. En 2020, Bâti-Premières affiche des résultats au-delà de son prévisionnel en dépassant le million d'euros de chiffre d'affaires, une belle performance dans le contexte.



Aux 10 ans de Bâti-Premières, avec un fonctionnement de SCOP sans l'être encore, le passage « officiel » en SCOP devenait une évidence. En regard au développement de notre CAE et l'augmentation du nombre d'associés de la coopérative, cette évolution va permettre de renforcer la gouvernance partagée au sein de l'entreprise. Cela s'illustre déjà dans nos temps réguliers de réunions d'associés.

Valérie TARDIVEL - Responsable comptable de Bâti-Premières



L'ouverture prochaine d'Ameizing au sociétariat des entrepreneurs va renforcer la gouvernance en la partageant avec ceux qui bénéficient des services de la CAE. La dynamique actuelle sera consolidée.

Luc MONIN - Dessinateur projeteur - Architecture et paysage à Trévou-Tréguignec

Ameizing grandit

Créée fin 2017, Ameizing, coopérative régionale spécialisée en ingénierie dont le siège est à Saint-Brieuc, progresse à grands pas. Le nombre toujours croissant d'entrepreneurs accompagnés, 52 en 2020, a nécessité le recrutement d'une nouvelle chargée d'accompagnement.

Si le chiffre d'affaires d'Ameizing sur l'année, un million cent dix-huit mille euros, dépasse aussi le prévisionnel, la crise sanitaire a ralenti la réflexion entamée sur le passage au statut de SCOP qui sera d'actualité pour 2021.

Et de quatre pour la CIAP 22 !

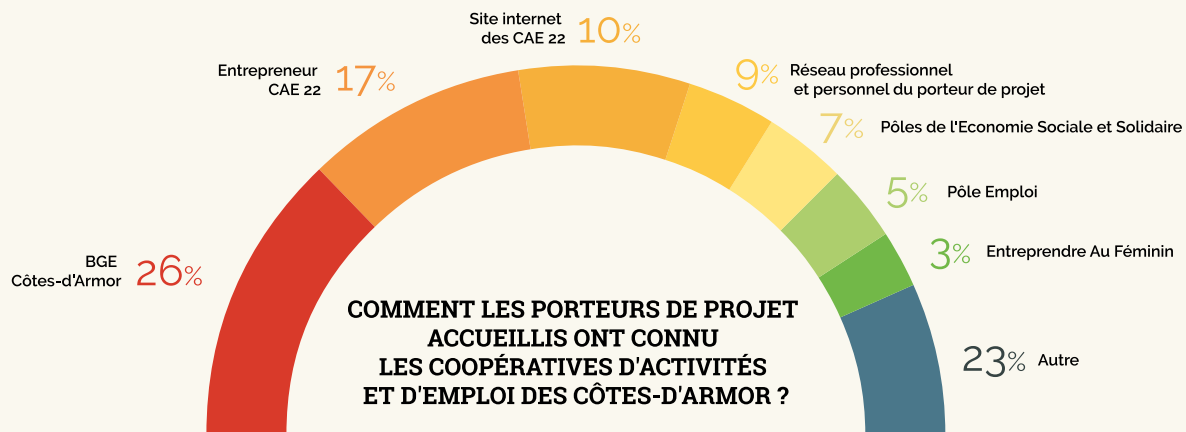
La Coopérative d'Installation à l'Agriculture Paysanne a lancé sa 4^e promotion de la formation « Paysan Créatif ». Pendant un an, 12 stagiaires vont se former pour s'installer en agriculture. Ils portent des projets de maraîchage, de paysan brasseur, de production de lait ou de production de viande.

En 2021, la CIAP 22 devrait concrétiser le premier portage juridique, administratif et comptable d'une activité agricole.

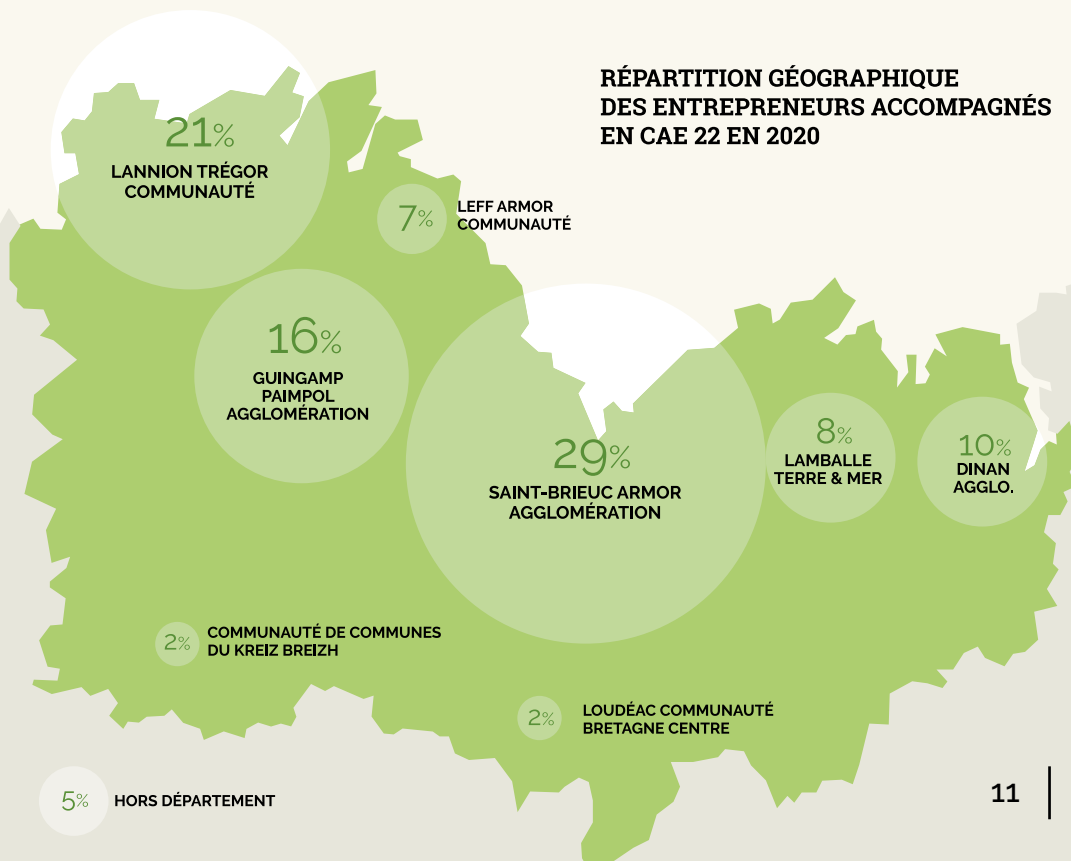
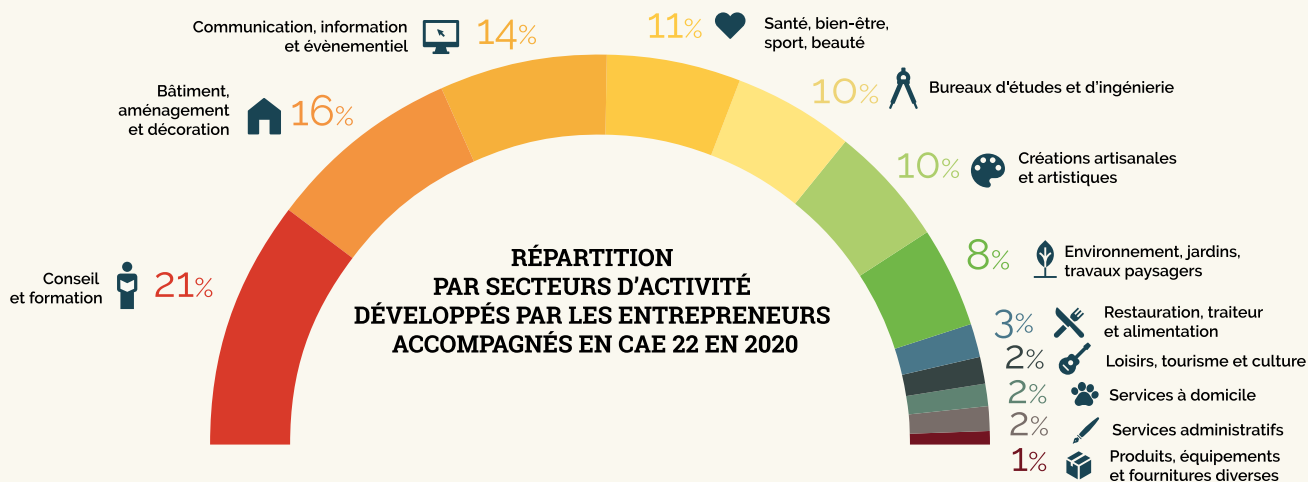
La formation est très complète et permet de booster un projet d'installation en agriculture paysanne. L'immersion terrain, l'approche entrepreneuriale, le réseau professionnel apporté et l'accompagnement sont autant de soutiens précieux pour préparer le lancement de l'activité.

Un stagiaire de la formation Paysan Créatif 2019-2020

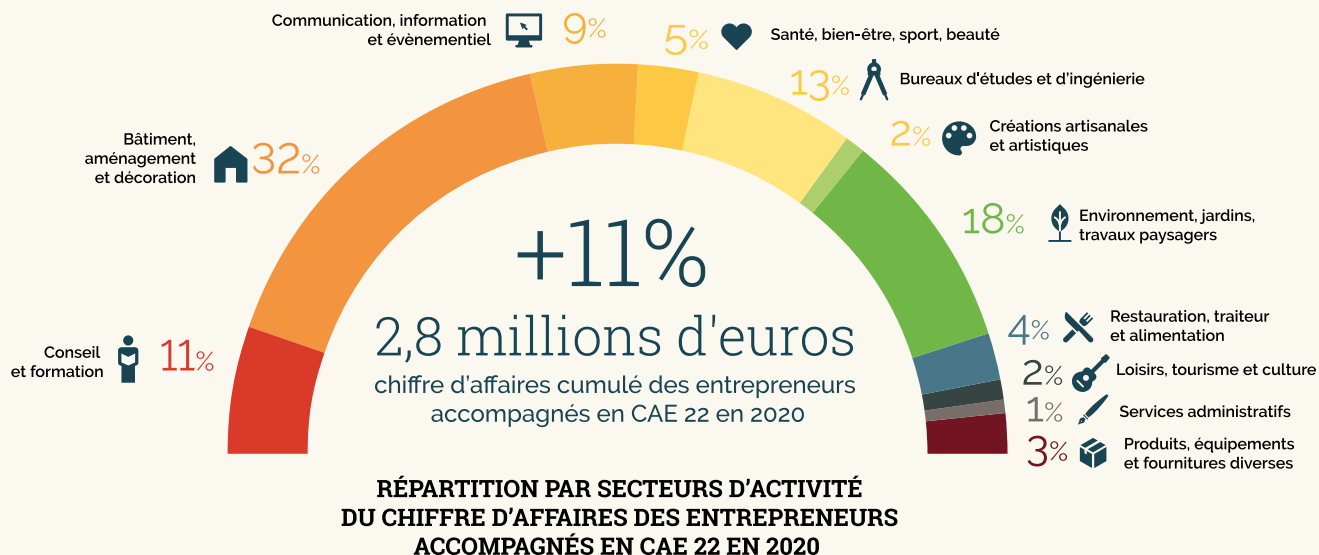
L'accueil des porteurs de projets en 2020



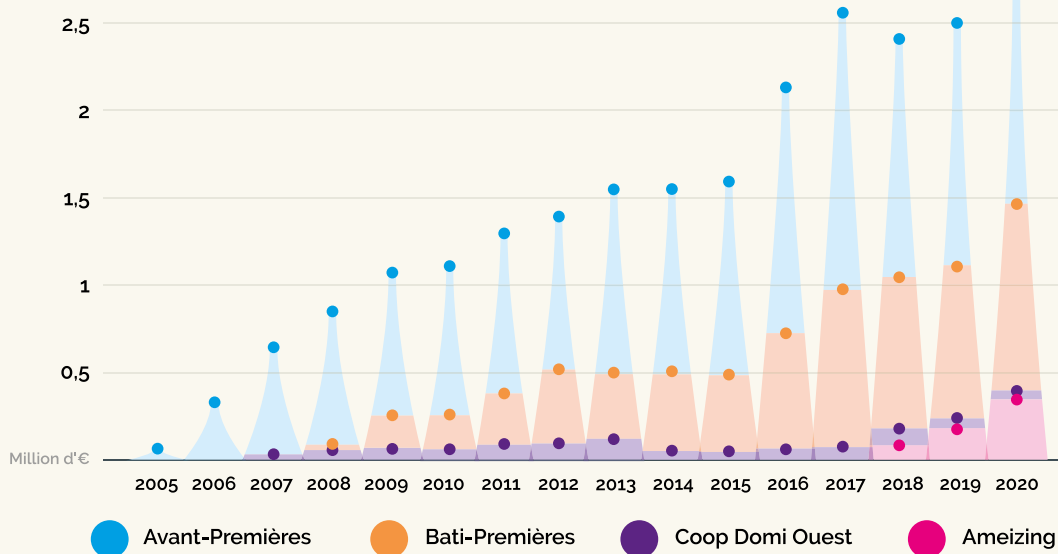
Les entrepreneurs accompagnés en 2020



L'activité des entrepreneurs en 2020



**EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DES ENTREPRENEURS
ACCOMPAGNÉS EN CAE 22 DEPUIS 2005**



Évolution professionnelle des entrepreneurs accompagnés

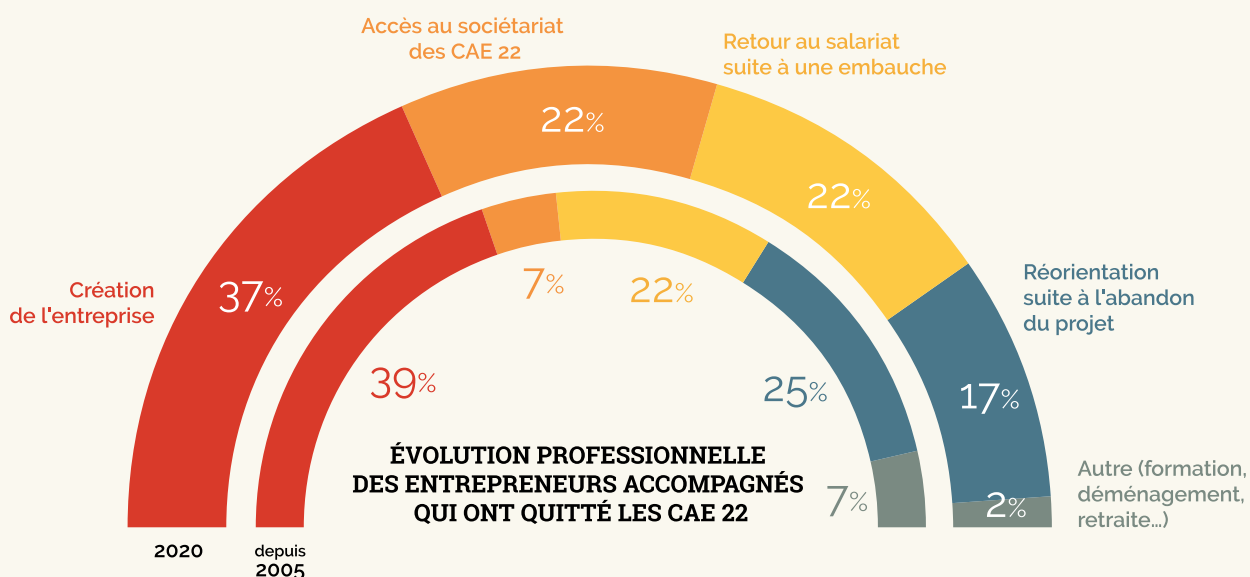
Taux de sorties positives en 2020

81%

des entrepreneurs accompagnés qui ont quitté les CAE 22 en 2020 ont créé leur entreprise, sont devenus associés des CAE 22 ou ont retrouvé un emploi

54

entrepreneurs ont quitté les CAE 22 en 2020





Concilier autonomie entrepreneuriale et dynamique collective

Les Coopératives d'Activités et d'Emploi des Côtes-d'Armor ont pour ambition de favoriser la création et le développement d'activités entrepreneuriales en accompagnant les créateurs dans un cadre collectif, solidaire et sécurisant.

Donner une chance de réussite à tous

Fondées sur les valeurs de l'Économie Sociale et Solidaire, les CAE 22 sont des coopératives pluriactives d'entrepreneurs dont le principe fondamental est de donner l'opportunité à chacun de réaliser son projet entrepreneurial quel qu'il soit.

Ce credo fait toute la richesse de ces entreprises collectives.

La mixité des profils, la pluralité des compétences, la diversité des projets, aussi originaux qu'ils soient, sont sources d'échanges, de partage et de synergies, véritables leviers de développement et de dynamisme local.

Soutenir et faciliter le développement d'activités

Par leur accompagnement dans la durée, les Coopératives d'Activités et d'Emploi ne sont ni des pépinières d'entreprises, ni des sociétés de portage salarial. Elles ont pour vocation de consolider l'entrepreneuriat en favorisant l'indépendance par la mutualisation des moyens et des compétences. Le cadre des CAE 22 permet au porteur de projet de tester et développer son activité en toute autonomie tout en bénéficiant d'outils communs, d'ateliers collectifs et individuels, et d'un réseau très varié d'entrepreneurs.

Favoriser la solidarité et l'échange

La notion de collectif est l'essence même d'une coopérative. En parallèle du développement de son entreprise, l'entrepreneur-salarié s'implique également dans la vie de la coopérative. Les ateliers de formation, les rencontres coopératives, les séances de co-développement... qui favorisent l'échange et la solidarité, entraînent aussi une dynamique collective.

Après 3 ans d'activité au sein de la coopérative, l'entrepreneur a le choix d'opter pour le statut d'entrepreneur-salarié-associé. Cette étape lui permet d'être partie prenante des décisions stratégiques où la règle de l'égalité s'impose : 1 personne = 1 voix.

Une mutualisation de l'entrepreneuriat qui favorise le développement des activités

Les CAE 22 proposent aux porteurs de projet un modèle d'entrepreneuriat, favorable à leur réussite. Au-delà d'être des structures sécurisantes d'hébergement et d'accompagnement, elles offrent un environnement collaboratif bénéfique au développement économique des activités.

Un hébergement rassurant

Les Coopératives d'Activités et d'Emploi permettent aux porteurs de projet de bénéficier d'un cadre juridique et fiscal, avec un n° de Siret commun, d'une gestion administrative et comptable mutualisée, d'un accès à un logiciel de gestion, d'un statut d'entrepreneur-salarié assimilé à un contrat en CDI, opportun pour la protection sociale. Ce contexte, sécurisant pour tester in situ un projet professionnel, autorise à se consacrer pleinement au développement de son activité.

Un accompagnement au développement économique

Plusieurs sessions d'intégration ont lieu chaque année au sein des CAE 22. Les entrepreneurs sont accueillis par groupe et participent pendant plusieurs semaines à des ateliers collectifs de formation à l'entrepreneuriat sur des thématiques comme la gestion, le marketing, le plan d'action commercial, la mise en place de tableaux de bord... Un suivi individuel permet aussi à chacun d'aborder des sujets spécifiques à son métier ou d'échanger sur ses problématiques, la relation humaine est au cœur de l'accompagnement. Ces temps d'apprentissage et d'échanges sont essentiels à la montée en compétences du chef d'entreprise.

Un cadre collectif dynamisant

Si faire le choix de l'entrepreneuriat collectif permet de rompre l'isolement, travailler ensemble présente bien d'autres avantages. Les entrepreneurs, salariés ou associés, progressent au travers des temps communs en échangeant sur leurs expériences, leurs pratiques, leurs savoir-faire. Le lien social qui se crée favorise aussi le développement des réseaux professionnels utiles au développement des activités.





Avant-Premières, une CAE généraliste et innovante

Depuis 2005, la Coopérative d'Activités et d'Emploi généraliste Avant-Premières a essaimé sur le territoire et impulsé de nombreux projets.

Avant-Premières, structure historique

Née de la volonté de faciliter l'accès à l'entrepreneuriat, Avant-Premières propose à tout porteur de projet : un hébergement juridique et fiscal ; un statut inédit d'entrepreneur-salarié ; un accompagnement pérenne ; un cadre collectif dynamisant. La mutualisation des moyens permet à chacun de se concentrer sur le développement de son activité. L'échange, le partage et la solidarité sont vecteurs de performance.

À l'écoute des initiatives entrepreneuriales et des attentes du marché économique local, la coopérative généraliste s'est vite enrichie de la diversité des profils accompagnés. Consultants, formateurs, communicants, artisans, créateurs, artistes... sont autant de domaines qui choisissent cette alternative professionnelle.

Nombre d'activités innovantes ont aussi vu le jour sur le territoire au sein d'Avant-Premières : coursier à vélo, création de matelas en laine, limonaderie, technologie de comptage de visiteurs... Certains métiers étant soumis à une réglementation spécifique, Avant-Premières s'est dupliquée, au fil du temps, en différentes coopératives spécialisées.

Avant-Premières, structure porteuse

Partie prenante du développement économique local, la structure a mis au service du territoire son expertise de l'accompagnement à l'entrepreneuriat collectif en impulsant ou en participant à de nouvelles initiatives.

Ainsi depuis 2005, de multiples projets transversaux ont été portés ou déployés par Avant-Premières : les Coopératives Jeunesses de Services, la formation CREOPSS, la Boîte à Initiatives, la participation active à la création des pôles de l'Économie Sociale et Solidaire... Certifié Qualiopi en 2020, l'organisme de formation d'Avant-Premières est aussi un bel exemple de l'agilité et du dynamisme de la structure.

Bâti-Premières et Ameizing, des CAE édifiantes !

Bâti-Premières et Ameizing, respectivement créées en 2008 et 2017, sont des coopératives spécialisées dans le domaine du bâtiment, l'une pour l'opérationnel, l'autre pour l'ingénierie. Leur croissance démontre le dynamisme dans ces secteurs.

Bâti-Premières

Dédiée aux entrepreneurs du bâtiment, Bâti-Premières est venue répondre à leurs problématiques réglementaires d'assurance. Mais, au-delà de l'hébergement juridique et fiscal, cette Coopérative d'Activités et d'Emploi offre surtout aux entrepreneurs un accompagnement renforcé sur les spécificités techniques des activités du bâtiment. La mutualisation de la comptabilité permet en effet de les guider sur la rédaction des devis, le calcul de prix des ouvrages, matériaux et main d'œuvre, afin de sécuriser leur activité et de favoriser leur autonomie financière.

Le cadre collectif de Bâti-Premières encourage le codéveloppement par la mise en place de nombreuses collaborations sur les chantiers. La participation au réseau Échobat, acteur spécialisé dans le conseil en rénovation et les constructions éco-performantes, est aussi favorable au développement.

La création d'Ameizing qui s'est imposée 10 ans plus tard a été, de plus, un vecteur de croissance.

Ameizing

Coopérative spécialisée dans les métiers de l'ingénierie du bâtiment, de l'urbanisme et de l'aménagement, Ameizing, dont le siège est en Côtes-d'Armor, se déploie depuis début 2018, sur l'ensemble de la région Bretagne.

Maîtres d'œuvre, assistants à maître d'ouvrage, bureaux d'études, architectes d'intérieur, économistes de la construction, consultants... font le choix de l'entreprise partagée pour booster le développement de leur activité en s'y consacrant entièrement. Ils se constituent un réseau solide de partenaires au sein de la coopérative qui leur permet de répondre en équipe à des appels d'offres publics ou privés. Véritable levier de performance, Ameizing voit aussi émerger des métiers atypiques qui trouvent leur place dans cet écosystème coopératif. Un conseiller en couleurs, un facilitateur et un économiste spécialisé en écoconstruction, par exemple, ont ainsi concrétisé leur projet. L'aventure Ameizing est un succès !



Coop Domi Ouest et CIAP 22, des CAE spécialisées dans leur domaine

Coop Domi Ouest, dédiée aux services à la personne et CIAP 22, Coopérative d'Installation à l'Agriculture Paysanne, sont venues répondre aux attentes des porteurs de projet du territoire dans des secteurs particuliers où le droit et les exigences réglementaires sont spécifiques.

Coop Domi Ouest

Créée par Avant-Premières en 2006 après la promulgation de la loi Borloo en juillet 2005, Coop Domi Ouest est une Coopérative d'Activités et d'Emploi spécialisée dans les domaines du service à la personne, agrément simple.

La création du chèque emploi universel, l'allègement des charges et cotisations pour les prestataires et les particuliers employeurs, la TVA à 5,5 % pour certaines activités bien définies, nécessitant un agrément, ont imposé la création de cette entité spécifique.

Depuis 2010, Coop Domi Ouest est gérée par la coopérative Filéo Groupe, installée à Vannes dans le Morbihan, mais c'est Avant-Premières et Bâti-Premières qui accompagnent les porteurs de projet dans les Côtes-d'Armor.

Les entrepreneurs qui interviennent dans différents domaines, peuvent être hébergés à double titre par Coop Domi Ouest dans le cadre de la loi Borloo et par Avant-Premières ou Bâti-Premières pour d'autres types de prestations.

CIAP 22

Coopérative d'Installation à l'Agriculture Paysanne des Côtes-d'Armor, la CIAP 22 a été créée en 2017 à l'initiative d'Avant-Premières et du réseau Agriculture Paysanne pour accompagner des projets agricoles de proximité, souvent portés par des néophytes ou des néo-ruraux.

Inspirée d'un modèle existant en Loire-Atlantique, la CIAP 22 répond à des attentes spécifiques en termes de réglementation environnementale, de droit foncier, d'investissements, de saisonnalité et de formation.

En effet, les porteurs de projet sont formés pendant un an par des agriculteurs du réseau et conseillés par un comité spécialisé tout au long de leur parcours d'installation.

Si la CIAP 22, n'est pas encore une structure d'hébergement juridique et social comme les autres CAE 22, compte tenu des spécificités agricoles, une expérimentation en ce sens a démarré en 2021.



#NOUS_SOMMES_LES_CAE_22





COOPÉRATIVES D'ACTIVITÉS ET D'EMPLOI DES CÔTES-D'ARMOR
Avant-Premières, Bâti-Premières, Ameizing, Coop Domi Ouest et CIAP22
Novapôle - Bâtiment Penthievre
2, rue de La Croix Lormel - 22190 PLÉRIN
02 96 52 19 69 - contact@cae22.coop

www.cae22.coop